

SOUTENIR LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT :

Élaboration de nouvelles directives pour les
donateurs et les organisations de la société
civile

INTRODUCTION

Les défenseurs des droits fonciers, autochtones et environnementaux (DDHE) sont des individus, des groupes et des communautés qui s'efforcent de protéger l'environnement naturel et donc les droits des générations actuelles et futures qui en dépendent. Ces défenseurs travaillent à l'intersection des droits de l'homme et de l'environnement pour protéger la planète de l'une ou de l'ensemble des trois crises environnementales interdépendantes - la pollution, la perte de biodiversité et le changement climatique - en affirmant leurs droits de l'homme et leurs libertés politiques, dont le droit à la participation ; la liberté d'expression; le droit à un environnement propre, sûr, sain et durable ; et la reconnaissance de leur terre et de leur territoire.

Malheureusement, malgré la contribution vitale que les DDHE apportent à la protection de la planète, ils sont souvent soumis à des niveaux élevés de violence car leur travail les met fréquemment en conflit avec de puissants intérêts politiques et économiques. Selon Front Line Defenders, 2020 a été l'année la plus meurtrière à ce jour pour les DDHE . Sur les 331 meurtres de défenseurs des droits humains signalés en 2020, 69 % étaient des personnes qui protégeaient les droits fonciers et environnementaux et/ou les droits des peuples autochtones. Cela représente au moins 228 DDHE tués dans le monde en 2020, mais le nombre réel est probablement beaucoup plus élevé (Front Line Defenders 2021).

Dans tous les pays, les DDHE sont confrontés à des risques similaires : attaques violentes ou agressions physiques contre eux, leurs familles et leurs biens ; détentions arbitraires et disparitions forcées ; harcèlement judiciaire ; brutalité policière; surveillance illégale ; menaces de mort ; chantage ; campagnes de diffamation (ou, aux Philippines, « marquage rouge ») ; et restrictions de voyage injustifiées, parmi bien d'autres. Les femmes défenseuses sont particulièrement exposées aux violences sexuelles. Les DDHE travaillent rarement seuls, mais plutôt dans le cadre de groupes familiaux et de communautés tribales ou locales : les causes qu'ils défendent ont tendance à être collectives, et par conséquent, les risques et les difficultés affectent généralement des groupes entiers. Les auteurs des attaques comprennent des entreprises, des criminels organisés, des gouvernements et, dans certains cas, des forces de sécurité.

La violence contre les DDHE s'accompagne souvent de campagnes de stigmatisation et de diffamation qui visent à réduire le soutien dont les DDHE auraient autrement bénéficié au sein de leurs communautés et de leurs pays, augmentant ainsi leur vulnérabilité. Ces campagnes de diffamation peuvent inclure des discours qui assimilent la défense des droits de l'homme et l'activisme environnemental à des insurrections armées ou à des attitudes « anti-développement », et dans certains cas qualifier les DDHE d'« ennemis de l'État ». De plus, les violations des droits de l'homme commises contre les DDHE se produisent souvent dans un climat d'impunité, et les victimes font face à d'innombrables obstacles pour accéder à la justice. Des institutions de protection faibles, souvent sous-financées et/ou criblées de corruption, créent un cercle vicieux qui favorise et perpétue les attaques contre les DDHE.

Ces risques sont encore amplifiés par des schémas bien ancrés de marginalisation et de discrimination fondés sur le sexe, l'origine ethnique, la classe et la race. Des systèmes de protection inadéquats, une exploitation non durable des ressources naturelles, l'assujettissement des États à des intérêts puissants, l'accaparement des terres, les activités économiques illégales, la corruption endémique et la faiblesse des systèmes d'État de droit aggravent davantage la situation.

Les restrictions de voyage et les confinements imposés pendant la pandémie de COVID-19 ont encore exacerbé les risques auxquels sont confrontés les DDHE. Incapables de quitter leur domicile lorsqu'ils ont été menacés afin de demander de l'aide ou de faire valoir leurs droits d'association et d'expression, ces défenseurs sont devenus encore plus isolés et vulnérables aux attaques (Business and Human Rights Resource Center 2021).

Face à cette crise, un large éventail d'acteurs, dont des gouvernements, des institutions multilatérales, des particuliers et des organisations à but non lucratif et de la société civile (OSC), ont conçu, institutionnalisé et mis en œuvre des stratégies de soutien et de protection pour prévenir et répondre aux attaques contre les DDHE. (PNUE 2020). Les stratégies de soutien englobent à la fois le soutien d'urgence et de non urgence, entre autres l'aide à la relocalisation des DDHE, l'élaboration d'évaluations des risques, la garantie d'un accès à des conseils et à un accompagnement juridiques, la mise en œuvre de stratégies de sécurité numérique, la fourniture d'une assistance psychosociale, etc. Certaines interventions visent également à lutter contre les schémas structurels d'exclusion et de discrimination qui aggravent la vulnérabilité des DDHE, en particulier en autonomisant politiquement et financièrement les femmes et les communautés rurales..

ALLIED TRAVAILLE POUR COMPRENDRE LES RESSOURCES, LA PORTÉE ET LES LACUNES DU SOUTIEN

et de l'environnement (ALLIED) a travaillé en étroite collaboration locale avec des défenseurs et des organisations dans cinq pays : le Brésil, la Colombie, le Kenya, le Mexique et les Philippines, afin d'examiner l'efficacité des mécanismes de soutien. En plus des ateliers dans chaque pays, ALLIED et les partenaires locaux ont interviewé des défenseurs individuels et créé des études de cas de leurs expériences pour en savoir plus sur

- leurs besoins d'assistance et d'information les plus pressants,
- les obstacles qu'ils rencontrent pour accéder à l'aide à la protection, et
- les défis auxquels les organisations sont généralement confrontées dans l'apport d'un soutien efficace aux DDHE.

Des leçons ont également été tirées d'une enquête et de groupes de discussion visant à définir les meilleures pratiques pour soutenir les DDHE. Cette recherche a mis en lumière une tendance claire et préoccupante dans tous les pays : les DDHE ignorent souvent les différents types de systèmes de soutien à leur disposition. Cela inclut comment et où demander et utiliser ces systèmes, et quels mécanismes existants pourraient les aider à faire face aux différents risques et défis aux niveaux national et international.

En réponse à cette préoccupation spécifique, ce rapport résume les principales conclusions des entretiens, des groupes de discussion et des études de cas tirées de ce projet de deux ans afin d'indiquer des étapes concrètes pour augmenter l'impact des stratégies existantes et futures afin d'améliorer la protection des DDHE. Suite aux études de cas, le rapport présente des recommandations pour les donateurs et les OSC travaillant à mieux répondre aux besoins urgents des DDHE à travers le monde.



Jardín, Colombia;
Pedro Szekely; Taken June 19,
2014. License CC BY-SA 2.0

Le Brésil: Défense des droits territoriaux autochtones

AB est un leader autochtone de l'Amazonie brésilienne de renommée internationale. Depuis 2015, AB se bat pour la démarcation des terres indigènes. AB a consacré beaucoup de temps à dénoncer l'exploitation minière illégale, l'extraction de bois et les mégaprojets parrainés par le gouvernement qui ont un impact sur les terres autochtones et les territoires protégés. AB a dirigé des associations autochtones et remporté des prix en tant que voix de la résistance autochtone, attirant l'attention sur les multiples menaces qui pèsent sur les territoires et la vie de la communauté. Ces menaces comprennent les invasions de terres par des mineurs illégaux et des mégaprojets tels que des barrages hydroélectriques et des chemins de fer, et les impacts néfastes qui en résultent sur l'environnement et la rivière locale pour la communauté. Des risques importants ont été identifiés en raison de l'exploitation minière illégale dans la région, entre autres la présence de mercure dans la rivière de AB.

Les droits territoriaux autochtones ont été de plus en plus menacés ces dernières années. Le projet de loi fédéral 191/2020 propose d'ouvrir les territoires autochtones aux activités minières, et la délimitation des terres autochtones implique un processus administratif fédéral long et complexe. AB a publiquement dénoncé de nouveaux projets gouvernementaux et aidé à coordonner le développement de coalitions, et le peuple de AB a reçu le soutien de fondations et d'OSC nationales et internationales pour mener des expéditions de surveillance territoriale afin de renforcer leurs revendications. Largement en raison de ces efforts, AB est devenu la cible de voleurs de terres et d'entreprises corrompues. En plus de menaces verbales continuelles, la maison de AB a été cambriolée et ses appareils électroniques volés, et AB est constamment sous la surveillance d'inconnus garés devant sa maison. Son opposition aux projets de développement parrainés par le gouvernement a stimulé encore plus ces tactiques d'intimidation. AB bénéficie actuellement du soutien juridique d'un cabinet spécialisé dans la sécurité des défenseurs. Cependant, les organisations locales manquent de capacités juridiques et de communication pour soutenir les revendications de AB, et la corruption du secteur public qui sape les mesures de protection gouvernementales existantes reste un défi apparemment insurmontable.

Colombie : donner aux communautés vulnérables les moyens de protéger des sources d'eau vitales

CD est une organisation de base en Colombie. Elle a été fondée par un groupe de défenseurs des droits humains qui cherchaient à lutter contre la pauvreté, les inégalités, la violence et l'injustice, et à renforcer la démocratie dans leur région en garantissant l'accès à la justice et la participation aux questions environnementales.

La région où se trouve CD est riche en sources d'eau, dont dépendent les paysans pauvres et les communautés locales. Cependant, ces sources d'eau ont été de plus en plus polluées et privatisées par des sociétés multinationales et locales, entraînant une perte de biodiversité, une dégradation des écosystèmes, ainsi que des violations des droits à la santé et à l'alimentation des communautés locales. CD travaille à la défense des droits de l'homme et de l'environnement, en particulier le droit à l'eau, en soutenant des initiatives locales telles que des aqueducs communautaires et de petites exploitations agricoles durables. CD soutient également les leaders sociaux qui défendent leurs territoires contre les mégaprojets et les industries extractives.

À cette fin, CD se concentre sur l'autonomisation des communautés vulnérables et la fourniture d'espaces ouverts pour la participation du public, en fournissant un soutien à l'éducation et à la communication en matière d'environnement et de droits de l'homme. CD mène également des recherches et cartographie les lieux de conflits environnementaux.

CD signale les conflits environnementaux existants, les violations du régime foncier et de la distribution des terres, et les violations des droits de l'homme dans sa région. La défense des sources d'eau locales, de la sécurité alimentaire et de la souveraineté a fait de CD la cible d'attaques de la part de ceux qui défendent et développent des projets miniers, une agriculture à grande échelle, la fracturation hydraulique et les cultures et industries gourmandes en eau. Les membres de CD ont reçu des menaces de mort et ont fait l'objet de tentatives d'assassinat et d'enlèvement, de campagnes de diffamation, de stigmatisation et de criminalisation. L'intensité de ces menaces augmente lorsque CD organise des manifestations nationales à travers des marches ou d'autres mouvements. Les membres de CD ont également été la cible d'agressions numériques, une tactique qui s'est multipliée pendant la pandémie de COVID-19. Cela inclut les vols de données, les piratages de leurs comptes et appareils, les attaques de logiciels malveillants et la coupure des services Internet. Les auteurs de ces agressions restent inconnus et ne sont pas poursuivis.

Les principaux obstacles à la protection de CD sont les capacités locales et la corruption. Les défenseurs manquent des ressources financières nécessaires pour développer leur action et accroître la sécurité personnelle et numérique, tandis que les autorités corrompues cherchent continuellement à les réduire au silence.

CD a mis en place des mesures d'autoprotection, mais de manière ponctuelle : lorsqu'elle a pu obtenir des ressources financières suffisantes, l'organisation a embauché des consultants pour dispenser une formation à l'autoprotection. Les membres ont également conçu eux-mêmes d'autres stratégies de protection et de prévention, sur la base d'ateliers de renforcement des capacités et de formations dispensées par des organisations internationales de la société civile. Néanmoins, CD a besoin de toute urgence d'un soutien supplémentaire pour réviser et renforcer ses mesures de sécurité physique et mettre en œuvre de solides stratégies de sécurité numérique. Bien que CD reconnaisse et apprécie le soutien qu'il a reçu jusqu'à présent, ses représentants ont exprimé leur inquiétude quant à la difficulté pour l'organisation d'obtenir une assistance

technique et des ressources financières. Obtenir des fonds et un soutien pour faciliter la mise en œuvre de mesures holistiques de protection et de prévention a été une mission très difficile qui a donné des résultats minimes.

Kenya : Défendre les droits fonciers des communautés autochtones et leur mode de vie

DDHE de la communauté autochtone marginalisée Ogiek, EF réside dans la forêt de Mau au Kenya. EF se concentre sur la défense de la terre et des droits humains du peuple autochtone Ogiek et la protection de l'écosystème de la forêt de Mau, la terre ancestrale des Ogiek. Ce DDHE plaide également pour l'éducation du peuple Ogiek, l'autonomisation des femmes et des jeunes Ogiek et la reconnaissance de la forêt de Mau comme leur terre ancestrale.

EF défend l'écosystème de la forêt de Mau non seulement en raison de son importance en tant que zone biologique, mais aussi parce qu'il s'agit de la terre ancestrale des Ogiek. Les Ogiek sont une minorité autochtone, un peuple dépendant de la forêt au Kenya, et sans doute la seule communauté de chasseurs-cueilleurs restante en dehors des Hadzabe de Tanzanie. Le complexe forestier de Mau est leur terre ancestrale traditionnelle et la conservation de cette terre garantit leur subsistance : la destruction de la forêt de Mau est une menace pour leur culture, leurs traditions et leur mode de vie. L'écosystème est également important en soi, et le Programme des Nations Unies (ONU) pour l'environnement a qualifié la forêt de Mau de « bassin versant le plus important dans la vallée du Rift et dans l'ouest du Kenya » (PNUE 2021).

Ce DDHE Ogiek a joué un rôle crucial dans la litigation en matière de droits fonciers des Ogiek contre le gouvernement kenyan. La communauté des Ogiek a obtenu deux décisions historiques reconnaissant ses droits fonciers : une à la Haute Cour du Kenya en 2014 et une seconde à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples basée à Arusha en 2017. En 2016, EF a également soutenu le dépôt d'une requête en justice contre la Commission électorale indépendante des frontières du Kenya et le procureur général pour défaut de mise en œuvre conjointe de mesures législatives, politiques et autres qui garantissent efficacement l'élection d'un membre de la communauté Ogiek dans les organes publics électifs à tous les niveaux de représentation, conformément aux articles 10, 27 et 56 de la Constitution de la République du Kenya. Actuellement, EF et d'autres membres de la communauté plaident pour la mise en œuvre des deux décisions, tandis que la requête de 2016 est toujours pendante devant le tribunal et reste bloquée en raison de ressources limitées pour payer les frais juridiques.

La protection de la forêt de Mau a été une question litigieuse dans le pays et de puissants intérêts économiques sont touchés par le travail de ce DDHE Ogiek. En conséquence, EF a reçu plusieurs menaces de mort, a été intimidé et a fait face à des accusations criminelles. La famille d'EF a également été menacée. Selon EF et d'autres DDHE sur le terrain, les menaces proviennent généralement d'individus qui ont bénéficié de l'accapare-

ment des terres ayant défriché la forêt pour les établissements humains et les activités agricoles. La police a également été impliquée dans certaines de ces menaces, et EF a signalé des cas de harcèlement et d'intimidation de la part de la police.

Ces menaces continues ont considérablement affecté le travail d'EF et exposé à la fois EF et sa famille à de graves risques. Ces risques sont exacerbés par le fait qu'EF vient d'une communauté minoritaire avec peu de pouvoir politique et économique au Kenya.

EF a reçu une subvention d'urgence d'une ONG nationale pour assurer la sécurité de la famille en déménageant temporairement de la forêt. L'organisation d'EF a également développé des protocoles de sécurité pour répondre aux menaces. Bien que le DDHE ait assisté à plusieurs sessions de formation à la sécurité pour améliorer ses connaissances en matière de sécurité physique et numérique, sans l'aide supplémentaire d'organisations expertes qui guident ou financent ces efforts, les protocoles ont été élaborés de manière ad hoc.

L'insuffisance des ressources financières est l'un des plus grands obstacles pour EF. L'organisation dans laquelle EF travaille n'a pas de financement pour le moment et EF lutte pour maintenir un revenu décent. Par conséquent, EF n'a pas été en mesure de poursuivre les activités de reboisement des sections dégradées de la forêt de Mau.

Pour pouvoir fonctionner efficacement et dans un environnement sûr, EF a besoin d'une subvention de sécurité qui garantira à sa famille un lieu stable et sûr, à l'abri des menaces, du harcèlement et de l'intimidation, ainsi que des ressources supplémentaires pour développer ses efforts de plaidoyer. Le DDHE a également exprimé un besoin de soutien pour engager les médias locaux et internationaux afin de mettre en évidence les problèmes entourant les efforts de conservation de la forêt de Mau, car trouver des partisans a été un défi colossal.

Mexique : Préserver les espaces verts et les espaces publics dans un contexte de croissance urbaine

Depuis 2019, GH défend le droit à un environnement sain dans les zones urbaines et périurbaines du Mexique, à travers la protection, la préservation et la conservation des espaces verts et des espaces publics de loisirs.

La population et l'étalement urbain continuent de croître au Mexique, ce qui a accéléré le changement climatique, la pollution de l'air et d'autres impacts négatifs tels que les déficiences de la couverture végétale et l'épuisement des eaux souterraines. Par exemple, dans un cas, 10 000 mètres carrés (m²) de couvert végétal devaient être enlevés d'un parc pour des activités militaires. Il n'y a pas eu de consultation publique préalable et les normes de protection de l'environnement n'ont pas été considérées lors de la planification et de l'approbation du projet. En conséquence, GH a fait valoir que ces activités ont été développées en violation des droits individuels à un environnement sain, à l'accès à l'information publique, à la participation aux affaires publiques et à d'autres droits fondamentaux reconnus par la constitution mexicaine.

Dans ce contexte, GH et d'autres ont travaillé ensemble pour protéger les zones forestières et les écosystèmes du parc. Le collectif a pacifiquement bloqué l'accès au parc et organisé des manifestations. Ils ont également déposé des demandes formelles auprès du conseil municipal, intenté des actions en justice pour empêcher la déforestation du parc et recherché un dialogue avec les autorités municipales.

Bien que ces actions aient réussi à défendre le parc, elles ont également stimulé la persécution, la stigmatisation, l'intimidation, les arrestations et la criminalisation des DDHE concernés. La municipalité, le principal promoteur du projet, a constamment intimidé les militants et sapé leur travail, et les agressions se sont intensifiées au fil du temps, tant en gravité qu'en fréquence.

GH a été la cible principale de ces agressions et a été menacé d'attaques violentes, surveillé illégalement par des membres des forces de police locales et menacé par les autorités municipales.

De nombreux DDHE au Mexique font face à de graves risques pour leur travail et la violence a touché tous les membres du collectif, même en dehors de leurs efforts de défense du parc. En novembre 2019, par exemple, deux membres du collectif ont été arrêtés et matraqués lors d'un événement sportif, puis emprisonnés pendant 11 heures. Ils ont été libérés sans jamais avoir été informés de leur situation juridique ou des crimes dont ils étaient accusés.

En réponse à la violence à leur encontre, GH et le collectif se sont tournés vers différentes institutions et organisations pour obtenir leur soutien. La Commission nationale des droits de l'homme du Mexique a fourni une assistance juridique dans plusieurs cas, a pris des mesures de précaution en faveur des défenseurs et a demandé à la municipalité de cesser les agressions. Un centre des droits de l'homme a également contribué à garantir des mesures de protection individuelle pour GH et d'autres personnes en facilitant leur inclusion dans le mécanisme national de protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.

GH et les membres du collectif ont été confrontés à d'énormes difficultés pour accéder à d'autres types de soutien. Bien qu'ils soient conscients des différents types de soutien qui existent, ils n'ont pas pu accéder à un financement ou à un soutien

juridique plus systématique. Ils ont eu du mal à présenter des candidatures retenues, principalement en raison d'un manque d'informations sur le processus de soumission.

Philippines : contrer l'impact néfaste de la pêche commerciale dans les eaux communautaires

Un groupe de pêcheurs de subsistance travaille depuis plus de trois décennies pour contrer la pêche commerciale dans leurs eaux municipales. À cette fin, ils ont créé une association - et sont officiellement reconnus comme tels par le gouvernement local - dans l'espoir de renforcer leurs activités et d'amplifier leurs voix grâce à des efforts collectifs. Ce groupe, qui a demandé à rester anonyme pour des raisons de sécurité, milite fondamentalement pour la protection des mers, des côtes et des hautes terres, et pour l'amélioration des conditions de vie de ses membres. Comme les ressources marines assurent leur subsistance, la préservation de ces ressources est vitale.

Avec l'approbation du gouvernement local et le soutien de donateurs étrangers, l'association a établi un centre de formation sur les rives d'un sanctuaire marin nouvellement créé. Les autorités locales ont également désigné des membres de l'association comme « gardiens des poissons » (bantay dagat), les confirmant comme leaders de la protection maritime dans cette zone. La reconnaissance officielle a permis au groupe d'accroître sa portée, de gagner plus de partisans et d'accéder à des informations officielles sur l'utilisation de la mer et sur les coûts.

Cette reconnaissance officielle a également permis au groupe de s'engager dans différentes activités en coordination avec diverses agences gouvernementales. Par exemple, l'association a lancé des programmes pour aider à améliorer les moyens de subsistance de ses membres, et au début des années 2000, le groupe s'est coordonné avec les agences gouvernementales compétentes pour permettre à ses membres d'acquérir leurs propres bateaux de pêche à crédit.

Simultanément, l'association a mis en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public pour accroître la sensibilisation à l'environnement dans la communauté locale.



Kenya, Erik Charlton;
Taken on July 12, 2015.
License CC BY 2.0.

Cependant, les activités du groupe s'opposent souvent aux intérêts de particuliers fortunés et d'organisations qui profitent de l'exploitation des ressources naturelles de la région. Les acteurs de la pêche illégale, limités par le travail de ces « gardiens des poissons », s'opposent également au travail de l'association.

Des acteurs privés ont revendiqué la propriété des terres où vivaient les membres de l'association, cherchant à accroître leur influence en menaçant d'expulser ceux qui soutiennent le groupe. En conséquence, le nombre de membres actifs de l'association a diminué. Plus récemment, le groupe a été expulsé de son centre de formation parce qu'un particulier revendiquait la propriété du terrain sur lequel il était construit. Ces expulsions et menaces d'expulsion sont les principaux obstacles qui entravent les efforts du groupe pour protéger les écosystèmes marins et côtiers.

En plus de cela, des membres de l'association ont reçu des menaces de mort et ont été criminalisés. Les menaces ont réduit au silence un certain nombre de membres et poussé d'autres à quitter le groupe par crainte pour leur propre sécurité et celle de leurs familles.

Pour faire face à ces risques, le groupe a établi des réseaux avec des ONG et avec d'autres organisations de pêcheurs dans les communautés voisines, aidant à renforcer leurs capacités de protection. Bien que l'association ait grandement besoin d'un soutien juridique pour arrêter et tenir responsables les contrevenants à la loi sur l'environnement, elle n'a pas pu accéder à ce type de soutien sans frais et n'a pas les moyens de payer un avocat privé.

Les membres du groupe signalent fréquemment des menaces aux autorités policières locales et aux agences gouvernementales. Ces menaces sont signalées et documentées, et les forces de l'ordre sont alors en mesure d'offrir une protection. Les communautés locales ont également joué un rôle clé pour assurer la protection du groupe et de ses membres : chaque fois qu'ils reçoivent des menaces de mort, ces menaces sont partagées avec les communautés locales, qui mettent alors en œuvre des mesures d'autoprotection. Ces mécanismes se sont avérés efficaces pour le groupe.

UNE PROTECTION EFFICACE : COMMENT APPORTER UN SOUTIEN EFFICACE AUX DDHE

Cette section présente les conclusions pertinentes pour les approches et les stratégies visant à accroître le soutien aux DDHE. Il résume les principales conclusions des discussions avec les DDHE et les organisations de soutien au niveau local dans les cinq pays prioritaires.

1. Se concentrer sur les défenseurs en tant qu'agents de changement

La plupart des défenseurs recommandent une reconnaissance claire du fait que les DDHE doivent être les agents de leur propre protection, et ont donc besoin de connaissances, d'outils et de compétences pour comprendre leurs propres besoins de soutien et comment accéder à ce soutien. Cela va de pair avec la reconnaissance que la protection doit être faite sur mesure et que, même au sein des communautés, des organisations et des mouvements, les DDHE représentent un groupe diversifié. Les DDHE qui ont participé à ce projet ont indiqué que le soutien a tendance à être ponctuel et qu'ils sont ensuite laissés à eux-mêmes ; face à des circonstances changeantes, les DDHE ont donc du mal à mettre à jour leurs stratégies de protection.

Les DDHE ont fréquemment signalé qu'une source clé d'apprentissage est d'écouter ce que d'autres communautés ont fait pour faire face aux menaces et vulnérabilités existantes. Il existe plusieurs façons de faire progresser cet apprentissage par les pairs, et toutes doivent être spécifiques au contexte. Par exemple, lors d'une des réunions organisées pour ce projet, les DDHE ont suggéré la création de programmes d'échange, dans le cadre desquels les DDHE pourraient visiter des communautés ayant des contextes similaires pour voir, entendre et apprendre directement la mise en œuvre de stratégies de protection et de prévention réussies. L'autonomisation des DDHE est essentielle pour garantir des stratégies de protection durables à long terme.

2. Renforcer le soutien spécifique et la reconnaissance des femmes défenseurs

Les femmes doivent être reconnues et responsabilisées en tant que DDHE. Le rôle des femmes dans la protection de l'environnement a tendance à ne pas être reconnu et, dans certains cas, même puni, car les femmes sont confrontées à une discrimination croisée fondée sur le sexe et sur leur rôle en tant que défenseurs des droits humains. La violence et la discrimination viennent non seulement de l'extérieur de leurs communautés, mais aussi de l'intérieur, y compris de leur propre foyer. De nombreuses femmes s'abstiennent de demander de l'aide, soit par ignorance des options, soit par peur de reconnaître leur rôle de défenseur de l'environnement. Dans les cinq pays inclus dans cette recherche, les femmes DDHE ont besoin d'une plus grande reconnaissance en tant qu'agents de changement dans leurs communautés, et de la reconnaissance de leurs contributions. Le renforcement des liens entre les organisations de défense des droits des femmes et les femmes DDHE est une étape importante afin d'exploiter les synergies potentielles pour une portée accrue.

3. Aider à intégrer et à mettre en œuvre des stratégies de protection collective

Les DDHE dans la plupart des pays reconnaissent la nécessité de renforcer et de poursuivre la mise en œuvre des stratégies de protection collective - des stratégies qui protègent les DDHE individuels et les communautés ou groupes dont ils font partie, afin de créer un environnement plus propice à la défense des ressources naturelles.

La protection collective vise à renforcer la résilience et les capacités des communautés et des organisations des DDHE, en tenant compte de leur contexte, de leurs traditions et de leurs pratiques, et en reconnaissant leur agence dans la conception et la mise en œuvre des programmes de protection. Ces stratégies sont ancrées dans une méthodologie ascendante et adoptent des approches raciales, ethniques et de genre qui sont sensibles aux particularités de tous les individus au sein d'un groupe pertinent. Elles doivent être holistiques et aborder les dimensions sociales, économiques, politiques, numériques, physiques, émotionnelles et territoriales de la protection.

Au cœur des stratégies collectives se trouve la reconnaissance que la protection est relationnelle. Par conséquent, ces approches mettent fortement l'accent sur la création de résilience et le renforcement du tissu social des communautés et des groupes locaux. Ainsi, les stratégies de protection collective jouent un rôle crucial dans la prévention des attaques contre les DDHE.

Les stratégies de protection collective reconnaissent que les attaques contre les DDHE ciblent des mouvements entiers, pas seulement des individus incarnant une lutte commune. Ainsi, la protection collective reconnaît que la violence affecte des groupes entiers (communautés, familles et organisations) et que les stratégies de sécurité doivent découler des causes des attaques, et pas seulement de leurs symptômes et impacts ultimes.

La protection collective prend en compte le contexte des DDHE et est consciente et respectueuse des processus communautaires qui motivent et sous-tendent la défense de la terre, du territoire et de l'environnement. En outre, il reconnaît l'asymétrie de pouvoir qui caractérise les luttes des DDHE contre les entreprises et les gouvernements, et vise à renforcer le tissu social afin d'accroître le pouvoir et les capacités des DDHE à répondre à la violence et aux autres menaces.

Ne pas mettre en place des stratégies de protection collective peut nuire aux mesures de protection individuelle. Par exemple, les dirigeants autochtones qui ont participé à ce projet ont déclaré qu'avant de recevoir des contributions en nature ou financières, ils savaient qu'ils risquaient de se méfier de certains membres de leurs communautés, mais qu'il n'y avait pas d'alternative pour recevoir les ressources dont ils avaient si urgemment besoin pour leur protection. De même, de nombreux DDHE et organisations de soutien ont illustré comment les projets visant à autonomiser financièrement les femmes peuvent augmenter le risque de violence sexiste si les hommes ne sont pas correctement formés ou engagés. Pour éviter de telles conséquences imprévues, il est essentiel d'écouter les bénéficiaires et de prendre en compte les recherches existantes.

Cependant, dans tous les pays, la plupart des aides ont été dirigées vers des mesures de protection individuelle ou physique. Les DDHE ont du mal à trouver des alliés qui peuvent les aider à concevoir, réviser ou renforcer les stratégies de protection collective. Les organisations locales qui offrent un financement et un renforcement des capacités à cet égard ont tendance à se retrouver surchargées et à être incapables de répondre à la myriade de demandes de soutien qu'elles reçoivent

4. Créer et renforcer les réseaux des DDHE.

La solidarité offerte par les réseaux et les coalitions est un système de soutien vital pour les DDHE, leurs communautés et leurs organisations. De la base au niveau international, les DDHE et leurs communautés trouvent souvent des conseils, une formation, un accompagnement, des informations, de la solidarité et même des financements en rejoignant des alliances et en créant des partenariats. Ces réseaux ou coalitions peuvent donc jouer un rôle important dans la dissuasion des attaques contre les DDHE.

Dans de nombreux cas, au niveau local, les réseaux prennent la forme d'une association, comprenant des associations d'agriculteurs, des associations de femmes, des associations de jeunes, des associations de pêcheurs, des associations autochtones, etc. Par exemple, certains des DDHE qui ont participé à ce projet travaillent par l'intermédiaire d'une association locale de cacao qui vise à protéger les cultures durables de la déforestation illégale.

La relation entre les DDHE et les organisations de soutien locales et intermédiaires est généralement basée sur la confiance. Les DDHE vont partager leurs besoins et préoccupations avec une organisation uniquement s'ils la trouvent transparente, fiable, et un allié potentiel ; pour les organisations, cela signifie soutenir uniquement les individus ou les communautés qui sont inclus dans leurs réseaux de confiance. La plupart des organisations de renforcement des capacités et d'assistance juridique qui ont participé à cette recherche ont indiqué qu'elles travaillent généralement avec des défenseurs qui leur ont été référés ou recommandés.

Ce processus de sélection basé sur la référence est un élément essentiel de la relation de confiance entre les organisations de soutien et les DDHE. Cependant, il ferme aussi la porte à de nombreux DDHE isolés. Les défenseurs qui ne font pas partie de ces réseaux existants ont encore moins de possibilités d'accéder à un soutien. Renforcer les réseaux et alliances existants et accroître leur portée auprès des défenseurs isolés est donc une étape clé pour atteindre les DDHE les plus vulnérables.

Les réseaux et les alliances aident également à identifier les opportunités de collaboration et de coopération entre les organisations. Cette fonction comble les lacunes en matière de capacités, évite la duplication des efforts et, par conséquent, contribue à soutenir plus efficacement les DDHE. Dans les pays qui ont participé au projet, les organisations locales de soutien et les DDHE ont constamment mentionné les difficultés qu'ont les organisations pour répondre aux appels et aux demandes croissants des défenseurs individuels.

Tous les participants à ce projet ont convenu que le nombre de DDHE ayant besoin d'assistance dépasse de loin la capacité actuelle des organisations de soutien existantes. Les organisations locales, en particulier celles qui offrent une protection d'urgence, se trouvent souvent à la limite de leurs capacités. Travailler à travers un réseau est un moyen efficace de relever ces défis de capacité.

5. Faciliter l'accès à des espaces sûrs, tant numériques que physiques.

Compte tenu des efforts collectifs dans la défense du monde naturel, il est essentiel que les DDHE aient un lieu sûr pour se rencontrer, planifier des activités, organiser formations et ateliers, et développer des activités communautaires. Plusieurs DDHE interrogés pour ce projet ont convenu que le fait d'avoir des centres communautaires et des espaces de travail entièrement équipés facilite la communication entre les membres de la communauté et la possibilité de construire et de réviser des initiatives de défense de l'environnement, des stratégies de protection collective, des plans de travail et d'autres activités sociales et culturelles susceptibles de renforcer le tissu social et construire la solidarité.

De plus, lorsque des tiers, y compris des agents du gouvernement, tentent de saper et de diviser une communauté ou un collectif, le fait de disposer d'un espace de rassemblement permet aux DDHE de favoriser la résilience et de mobiliser le soutien et les ressources.

Les restrictions de mobilité et de rassemblement imposées pendant la pandémie de COVID-19 et les menaces spécifiques à la sécurité de certains DDHE ont souligné l'importance d'espaces numériques sûrs comme alternative lorsque les réunions en personne ne sont pas possibles.

Bien que les réunions numériques ne puissent pas complètement remplacer les rassemblements en personne, elles jouent un rôle essentiel dans le maintien d'une communication active et d'une planification stratégique au sein des communautés, et entre les communautés et leurs partisans. Les communications numériques aident aussi à relever des défis tels que l'isolement et le manque d'infrastructures physiques pour voyager et se rassembler. Ils sont cependant difficiles à mettre en œuvre dans les contextes de nombreux DDHE, en particulier les peuples autochtones, compte tenu du manque d'infrastructure technologique.

6. Aborder les coûts cachés de la défense environnementale.

Il y a une idée fausse selon laquelle les DDHE consacrent la plupart de leur temps à mettre en œuvre des stratégies pour défendre l'environnement naturel, alors qu'en fait le travail quotidien des défenseurs est souvent consacré à lutter pour relever les défis, les menaces et les pressions qui résultent de la défense du monde naturel. Des efforts invisibles sont souvent consacrés aux tâches et responsabilités quotidiennes pour maintenir leurs organisations et leurs communautés à flot, par exemple la gestion des frais de subsistance et administratifs et la sécurisation des ressources humaines.

L'impact psychologique de ce travail quotidien se traduit souvent par un épuisement professionnel, la dépression, l'anxiété, ainsi que d'autres problèmes de santé mentale et des conflits internes qui peuvent perturber le tissu social des communautés et des organisations. À quelques exceptions notables près, le soutien pour ces coûts cachés est rare.

Les défenseurs conviennent que leur dynamique de travail, leur bien-être et leur efficacité sont considérablement améliorés quand ils disposent de fonds suffisants pour embaucher du soutien (par exemple des avocats et des comptables), maintenir leur propre salaire, développer des projets de subsistance

durables et payer des impôts et autres coûts indirects comme les frais juridiques et bancaires, les factures de services publics, de téléphone portable et de service Internet, le loyer de l'espace de travail, etc. La plupart des défenseurs interrogés pour ce projet craignaient de ne pas pouvoir accéder à un soutien pour couvrir ces coûts.

En outre, même lorsqu'un financement est disponible, les DDHE manquent parfois des connaissances et des capacités nécessaires pour gérer et traiter efficacement certaines des procédures administratives et financières nécessaires à la gestion d'une organisation ou d'une association. En plus du financement, le soutien pour faire face à ces coûts cachés devrait inclure une formation technique et administrative, telle que l'administration financière et commerciale, la comptabilité, les impôts et le reporting. Ces compétences sont également essentielles pour la mise en œuvre de stratégies ambitieuses et pérennes de défense de l'environnement et de protection des DDHE ; or le renforcement des capacités dans ces domaines est quasi inexistant. Par exemple, bien que les 30 DDHE qui ont participé à une consultation nationale en Colombie dans le cadre de ce projet aient reconnu le besoin de formation dans ces domaines, aucun d'entre eux n'avait jamais eu accès à ce type de soutien ni avait entendu où le trouver.

7. Partager l'information et faciliter la communication.

Souvent, le travail des DDHE se déroule dans des zones éloignées et isolées avec une connectivité limitée. Loin des principaux centres de population, les DDHE peuvent avoir du mal à connaître leurs droits, les mécanismes disponibles pour les faire valoir et la diversité des stratégies de soutien qui existent, y compris les bonnes pratiques de sécurité et comment et où signaler les violations et atteintes aux droits humains.

Les organisations de soutien jouent un rôle crucial en aidant à sécuriser l'accès à l'information, dont l'information sur les droits de l'homme et les stratégies de protection. Des canaux de communication stables et sécurisés sont essentiels pour répondre aux urgences et prévenir les attaques contre les DDHE, leurs familles et les communautés locales.

Les DDHE ont utilisé des biens technologiques essentiels, tels que les téléphones portables, les tablettes et les ordinateurs portables, pour accroître leur accès à l'information, notamment en communiquant plus efficacement avec les organisations de soutien, en utilisant les réseaux sociaux pour accroître la visibilité de leurs causes et situations, et aussi en consolidant des éléments de preuve en matière judiciaire. Par exemple, les peuples autochtones trouvent utile de contacter des organisations de soutien par le biais de la messagerie instantanée, mais ils reconnaissent que tous les membres d'une communauté ne seront pas en mesure de le faire. Ils proposent, en concertation avec chaque communauté, de désigner des « leaders en technologie » qui pourront assister les autres membres de la communauté. En sécurisant l'accès à l'information et en facilitant les communications, la technologie s'est avérée essentielle pour la protection, le plaidoyer et les campagnes.



8. Mettre davantage l'accent sur la prévention.

Les stratégies de protection collective traitent de la prévention et un nombre croissant de cours, d'ateliers et de manuels visent à renforcer les capacités des DSE à traiter et atténuer les risques, mais il reste nécessaire de renforcer l'approche préventive de toutes les stratégies de soutien.

La prévention comprend la prise en compte des vulnérabilités qui augmentent les risques des défenseurs, notamment le manque de ressources économiques, d'éducation, des services publics inadéquats ou inexistantes et la fermeture de l'espace civique. Prévenir l'impunité et la corruption dans les secteurs public et privé est crucial pour prévenir efficacement la violence à l'encontre des DDHE. À cette fin, il est essentiel de mettre davantage l'accent sur la construction d'institutions nationales solides et la création de communautés locales résilientes.

Des systèmes efficaces d'alerte et de réponse rapides sont une bonne forme de prévention, ainsi que la lutte contre les menaces avant qu'elles ne s'aggravent, ce qui est un des appels les plus urgents des DDHE.

9. Accroître la visibilité et présenter un récit positif des DDHE et de leur travail.

La visibilité peut jouer un rôle essentiel dans la dissuasion des attaques, car elle peut créer une pression politique sur les auteurs, réduire les risques d'impunité et faciliter la solidarité. Lorsque les DDHE sont visibles, il est naturellement plus facile pour les organisations mondiales et régionales de les atteindre et de savoir avec une certaine clarté qui ils sont, ce qu'ils défendent et, par conséquent, qu'ils ont besoin et méritent d'être soutenus.

De plus, les DDHE conviennent que l'établissement de relations avec les journalistes a été une stratégie efficace pour mettre en lumière leurs luttes et leurs victoires. Les médias peuvent jouer un rôle essentiel pour passer d'un récit négatif sur les DDHE et leur travail à un récit plus positif et plus favorable. Il s'agit notamment de lutter contre la stigmatisation et de mettre l'accent sur les bonnes pratiques pour les soutenir.

La visibilité doit toujours être évaluée au cas par cas, car une exposition accrue peut également accroître les risques encourus par les DDHE. Elle peut également créer des risques pour les journalistes et les organisations qui sont considérés comme des

alliés des DDHE. Une évaluation appropriée, menée aux côtés des DDHE et d'autres experts en protection, peut être nécessaire en fonction des risques auxquels chaque DDHE est confronté.

10. Aider les DDHE à revendiquer leurs droits, dont la justice, la réparation et la non-répétition.

L'un des besoins de soutien les plus urgents des DDHE est l'assistance juridique pour faire valoir leurs droits, y compris, mais pas exclusivement, dans les cas de criminalisation. Un soutien juridique est nécessaire pour assurer le respect de leurs terres, territoires et droits humains. Cela peut également être le seul moyen d'arrêter des projets ou d'obliger les responsables gouvernementaux à appliquer des mesures de protection physique. Ce besoin comprend une assistance juridique et un soutien financier pour couvrir les coûts associés correspondants, le cas échéant. Mais souvent, les OSC juridiques sont surchargées et le soutien financier ne couvre pas le coût total d'embaucher des avocats privés.

Un soutien juridique est nécessaire aux niveaux national et international. Alors que la plupart des luttes juridiques se déroulent au niveau local, où des mesures d'application sont plus susceptibles d'exister, les DDHE conviennent que le recours aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et aux organisations multilatérales est très fructueux dans la poursuite de la justice et de la mise en responsabilité. Cela comprend, par exemple, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les rapporteurs spéciaux des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Commission inter-américaine des droits de l'homme.

11. Favoriser des processus flexibles et plus faciles à utiliser pour accéder au support.

Mettre en place des stratégies d'accompagnement ne suffit pas. Rendre le soutien accessible aux DDHE qui en ont le plus besoin est aussi essentiel que de le proposer. Les DDHE sont régulièrement confrontés à de nombreux obstacles lorsqu'ils essaient d'identifier et d'accéder à un soutien.

Les DDHE ont souvent du mal à savoir qui offre du soutien dans leurs régions ou communautés. Leurs alliés les plus évidents sont les acteurs gouvernementaux, comme les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les procureurs généraux. Souvent, le travail et le soutien offerts par les OSC internationales sont invisibles pour les défenseurs les plus

isolés. Le soutien est souvent annoncé dans des langues différentes de la langue maternelle des DDHE ou sur des sites Web officiels que les DDHE connaissent rarement. Par conséquent, les modalités de soutien sont compliquées pour les défenseurs et incompatibles avec leurs contextes locaux.

Bien que certains types de soutien, comme les interventions d'urgence et l'aide financière à court terme, soient évidents pour la plupart des DDHE et des organisations locales, l'existence de certains autres n'est pas connue de beaucoup, particulièrement ceux qui vivent dans des endroits reculés. Cela comprend, par exemple, le soutien pour la présentation de mémoires d'amicus curiae, le financement de projets productifs à petite échelle pour renforcer les moyens de subsistance, et la formation à la sécurité et à l'autoprotection. Par conséquent, les DDHE sollicitent rarement ces types de soutien, même s'ils en ont grand éminent.

Même lorsque les informations sur les types de soutien existants sont plus facilement disponibles, il peut être difficile pour les DDHE et les organisations locales de comprendre où se situent leurs besoins, étant donné l'utilisation fréquente d'un langage très technique ou vague. Les organisations offrant une aide financière imposent également souvent des exigences difficiles à remplir pour les DDHE, en particulier ceux qui proviennent de communautés autochtones et rurales.

Recommandations aux donateurs et aux organisations internationales et nationales de la société civiles

Sur la base des conclusions ci-dessus, la section suivante présente des recommandations spécifiques pour les donateurs et les organisations de soutien.

1. Se concentrer sur les défenseurs en tant qu'agents de changement.

- i. Ouvrir des opportunités de participation effective aux DDHE lors de la conception, mise en œuvre et évaluation de toutes les stratégies d'accompagnement.
- ii. Intégrer le soutien aux DDHE dans la conception de stratégies générales soutenues par les donateurs - par ex. sur la forêt, les moyens de subsistance économiques, la démocratie, etc

2. Renforcer le soutien spécifique et la reconnaissance des femmes défenseurs.

- i. Inviter les organisations de défense des droits des femmes à rejoindre les réseaux existants de DDHE et coordonner leurs actions avec eux pour apporter un soutien efficace aux femmes DDHE..
- ii. Poursuivre les travaux visant à donner aux femmes les moyens de s'identifier en tant que DDHE. Ne pas se reconnaître comme tel est un obstacle à la recherche de soutien.
- iii. Investir dans l'examen de la structure, de l'approche et des mécanismes que les groupes de protection des défenseurs traditionnels ont développés pour répondre aux demandes des femmes DDH.

- iv. Accroître la visibilité des organisations de soutien en articulant et en soutenant activement les défenseuses des droits humains.

3. Aider à intégrer et à mettre en œuvre des stratégies de protection collective.

- i. Intégrer la protection collective comme approche complémentaire aux mécanismes de protection individuelle pour garantir la sûreté et la sécurité des DDHE. Cela signifie donner la priorité au financement ou au soutien pour la mise en œuvre de stratégies de protection collective, et aider les organisations locales qui fournissent une assistance technique et un renforcement des capacités pertinents aux communautés locales, tout en garantissant une prise en charge mutuelle et le bien-être des défenseurs individuels.

4. Créer et renforcer les réseaux de DDHE.

- i. Veiller à ce que les réseaux locaux de DDHE disposent d'un financement et de capacités techniques suffisants pour répondre aux demandes d'accompagnement, y compris en cas d'urgence.
- ii. Créer des voies d'orientation efficaces au sein des réseaux et coalitions existants et encourager la sensibilisation des organisations locales et de base et des DDHE les plus isolés et à risque. Assurez-vous que lorsqu'une entité seule n'est pas en mesure de fournir une réponse globale en raison, par exemple, de contraintes de ressources, elle peut coordonner son action avec d'autres acteurs de soutien pour offrir une assistance plus solide et complète. Nommez des coordinateurs ou des intermédiaires qui aident à acheminer les demandes des DDHE afin d'obtenir une réponse à leurs besoins d'assistance.

5. Faciliter l'accès à des espaces sûrs, tant numériques que physiques.

- i. Faciliter l'accès à des espaces sûrs, notamment en prenant en charge les frais de transport et d'hébergement des organisations de défense des droits.
- ii. Renforcer les capacités de communication numérique et de sécurité numérique chez les DDHE et dans leurs communautés, de manière à combler le fossé numérique. Il peut s'agir de faciliter l'accès à l'équipement, la connectivité et la culture technologique. Renforcer la protection numérique des défenseurs est également essentiel pour contrer la surveillance injustifiée qui peut exposer les DDHE à des niveaux de risque plus élevés.

6. Aborder les coûts cachés de la défense environnementale .

- i. Faciliter l'accès aux fonds et renforcer les capacités locales pour concevoir et mettre en œuvre des projets de moyens de subsistance durables qui garantissent un revenu régulier et décent aux DDHE et à leurs communautés locales.
- ii. Veiller à ce que la défense environnementale ne soit pas isolée du travail plus large des donateurs sur les moyens de subsistance, la foresterie et le changement climatique.

- iii. Offrir un soutien psychologique, administratif, financier et juridique pour aider les DDHE à faire face aux coûts cachés. Le renforcement de ces compétences techniques et transférables aidera davantage les DDHE à élargir leurs opportunités de revenus.

7. Partager l'information et faciliter la communication.

- i. Diffuser des informations sur les ressources de soutien et les mécanismes pour y accéder dans des formats adaptés au contexte et à la langue. Les médias locaux sont des canaux efficaces pour informer les DDHE les plus isolés.
- ii. Encourager l'échange d'informations sur les mesures de prévention et de protection et les bonnes pratiques associées au sein des communautés et entre les DDHE et leurs communautés, notamment en proposant régulièrement des espaces de rencontre en personne et numériques.
- iii. Soutenir l'établissement de liens entre les entreprises de communication et les organisations internationales, régionales et nationales de la société civile, afin de concevoir des communications mondiales solides sur la justice sociale afin de modifier les récits sur les DDH. Avec la participation des EHRD, mettre en place des systèmes d'alerte précoce et coordonner l'action avec d'autres organisations de soutien pour garantir une réponse rapide aux menaces, en empêchant leur escalade.

8. Mettre davantage l'accent sur la prévention.

- i. Avec la participation des DDHE, mettre en place des systèmes d'alerte précoce et coordonner l'action avec d'autres organisations de soutien pour garantir une réponse rapide aux menaces, afin d'empêcher leur escalade.

9. Accroître la visibilité et présenter un récit positif des DDHE et de leur travail.

- i. En collaboration avec les DDHE et en tenant compte tenu des risques qu'une visibilité accrue peut avoir, accroître le profil positif du travail des DDHE, y compris par le biais des réseaux sociaux et des campagnes médiatiques, afin de contrer les campagnes de diffamation orchestrées et la stigmatisation auxquelles de nombreux défenseurs sont confrontés.
- ii. Soutenir les efforts visant à porter les cas de DDHE devant les tribunaux internationaux des droits de l'homme en utilisant les mécanismes pertinents. Les décisions internationales ou les mesures conservatoires sont, pour les DDHE, parmi les réalisations les plus significatives. Bien que les États échouent souvent à mettre en œuvre ces mesures, les règles et décisions internationales contribuent à accroître la visibilité des causes et à créer une pression politique susceptible de dissuader les malfaisants et d'ouvrir la porte à des types de soutien plus nombreux et différents..

10. Aider les DDHE à revendiquer leurs droits, dont la justice, la réparation et la non-répétition.

- i. Renforcer les capacités juridiques des DDHE et de leurs communautés, notamment en offrant des formations et des bourses.

- ii. Travailler avec les universités, les organisations de la société civile et le secteur privé pour explorer les possibilités d'accroître le soutien juridique aux DDHE.

11. Favoriser des processus flexibles et plus faciles à utiliser pour accéder au support.

- i. Simplifier les procédures de demande d'accès au soutien.
- ii. Expliquez et décrivez le soutien offert en termes simples, dans les langues locales et dans des formats adaptés au contexte.

MÉTHODOLOGIE

Les DDHE qui ont contribué à ce projet ont été choisis sur la base des critères énoncés ci-dessous, élaborés, entre autres, dans le cadre des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19.

1. Faisabilité opérationnelle : La possibilité de travailler directement avec les DDHE, de les rencontrer et de comprendre leur contexte. Les partenaires locaux ont mené des consultations nationales et des réunions bilatérales, parmi d'autres discussions.
2. Antécédents : l'impact/les résultats obtenus par l'activisme de l'individu ou du collectif dans le domaine de son choix sur une période de temps définie.
3. Représentativité : Équilibre entre différents types de DDHE (individus et organisations, femmes, jeunes, peuples autochtones et sous-régions géographiques) et entre divers domaines d'intervention, tels que l'eau, le territoire et les écosystèmes.
4. Vulnérabilités : Schémas sous-jacents d'exclusion et de marginalisation qui exacerbent les risques auxquels sont confrontés les DDHE.
5. Risques : Le niveau de danger pour un individu ou un groupe, réellement ou apparemment associé à son travail ou à son plaidoyer.

En raison de la sensibilité inhérente de ces questions et des données recueillies, il a été décidé de ne fournir qu'un compte rendu général des expériences des sujets.

RÉFÉRENCES

Business and Human Rights Resource Centre. 2021. "Land and Environmental Defenders." <https://www.business-humanrights.org/en/big-issues/human-rights-defenders-civic-freedoms/land-environment-defenders/>.

Front Line Defenders. 2021. *Front Line Defenders Global Analysis 2020*. Dublin: Front Line Defenders. https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/fld_global_analysis_2020.pdf.

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2020. "Responding to the needs of environmental defenders and civil society." April 22. <https://www.unep.org/news-and-stories/story/responding-needs-environmental-defenders-and-civil-society>.

PNUE. 2021. "Mau Forest Complex: Deforestation in the Mau Forest Complex." <https://na.unep.net/atlas/webatlas.php?id=393>.

ACKNOWLEDGEMENTS

Acknowledgement of the Supports Working Groups of ALLIED, Catalina Martinez (CEALDES, Colombia), Mariana Montaya (Universal Rights Group, Colombia), Tom Bicko Ooko (Center For Justice Governance & Environmental Action, Kenya), Rose-Liza Eisma-Osorio (IUCN, Philippines), Ana Carolina Alfinito (Amazon Watch, Brazil), and Gabriela Carreón Lee (CEMDA, Mexico).

ABOUT ALLIED

ALLIED is an alliance of defenders and organisations which

- Works together to stop attacks against land, environmental, and Indigenous defenders and to seek justice when these attacks occur.
- Seeks to understand the scope and nature of attacks on defenders around the world.
- Builds individual and collective skills to respond to attacks.
- Coordinates advocacy efforts to tackle the root causes of attacks.
- Improves support resources available to defenders, including personal, psychosocial, financial and collective support, as well as both emergency and nonemergency support.

Find out more here.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Le HRD Memorial est une initiative conjointe d'un réseau d'organisations nationales et internationales de défense des droits humains qui se sont engagées à travailler ensemble pour recueillir et vérifier des informations sur le meurtre de défenseurs des droits humains dont la mort est perçue comme étant liée à leurs activités en faveur des droits humains. Pour plus d'informations : www.hrdmemorial.org
2. Pour plus d'informations et d'exemples, consultez la campagne "#Smear Campaign" de Front Line Defenders, disponible à <https://www.frontlinedefenders.org/en/violation/smear-campaign>.
3. Pour plus d'informations, voir la section méthodologie.
4. Pour plus d'informations sur le jugement de 2014, voir <http://kenyalaw.org/caselaw/cases/view/95729>; pour 2017, voir https://www.esccr-net.org/sites/default/files/caselaw/ogiek_case_full_judgment.pdf et d'autres sources sur <https://www.esccr-net.org/caselaw/2017/african-commission-human-and-peoples-rights-v-republic-kenya-acth-pr-application-no>.

ALLIANCE FOR LAND,
INDIGENOUS AND
ENVIRONMENTAL
DEFENDERS